

Compte rendu de la Séance du Conseil Municipal du 18 Septembre 2020

Objet : Suppression du poste d'ATSEM de 30 heures et création d'un nouveau poste d'ATSEM de 28 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal Que Mme OLLAGNIER Sylvie, ATSEM principal de 2^{ème} classe, a demandé la modification de son temps de travail. Elle souhaiterait avoir un temps de pause de 12 heure 30 à 13 heure 15. Son temps de travail serait porté de 30 heures hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide supprimer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et de créer un nouveau poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à hauteur de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2020.

Objet : Tarifs de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix des cantines scolaires doit être fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge, celui-ci ne devant pas être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de la restauration. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs des cantines du RPI sont les suivants :

- Enfants : 2.50€
- Adultes : 4.85€
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2020 soit :

- Enfants : 2.50 €
- Adultes : 4.95 €

Objet : Attribution des subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit un montant de 3800€ au Budget Principal de 2020 et qu'il convient d'attribuer les subventions.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Amicale des Ecoles : 675€
- Association de Lubersac pour la pêche : 80€
- Association des Anciens Combattants : 200€
- C.A.U.E de la Corrèze : 100€
- Club des Aînés « les Sources de l'Auvézère » : 200€
- Comice Agricole de Lubersac : 50€
- Centre Animation Loisirs : 80€
- Fondation du Patrimoine : 55€
- Mission Locale de Brive : 198.05€
- Rugby Club de Lubersac : 50€
- Société de Chasse : 250€
- Comité des Fêtes de Benayes : 50€
- Campagne Heureuse Ouverte et Unie : 80€

Objet : Acceptation d'un chèque de GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un chèque d'un montant de 2040.18€ de GROUPAMA pour le règlement d'un sinistre sur un poteau incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ce chèque d'un montant de 2040.18 €.

Objet : Travaux de la Sacristie suite à un dégât des eaux.

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que suite à un dégât des eaux à l'église il est nécessaire de réaliser des travaux à la sacristie. Des devis ont été établis par la SARL MASDUPUY pour la reprise du plafond et par la SARL PEIXOTO pour la réfection du plancher.

Le devis de la SARL MASDUPUY s'élève à la somme de 3216.49 € HT soit 3859.79 € TTC et le devis de la SARL PEIXOTO PLAZ s'élève à la somme de 3019.00€ HT soit 3622.80 € TTC, soit un montant total de travaux de 7482.59 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une collecte avait été faite pour la restauration de l'église par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine et qu'il reste un reliquat de collecte de 6632.96 €. Ce reliquat pourrait être affecté à ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide faire réaliser les travaux et décide de demander l'attribution du surplus de la collecte pour la restauration de la Sacristie. Les travaux sont inscrits au Budget et seront financés avec les fonds propres de la commune et le reliquat de collecte.

Objet : Election des membres de la commission d'Appel d'Offre.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une commission d'appel d'offres peut être constituée pour choisir les titulaires des marchés publics lors des appels d'offres.

Considérant que la commune compte moins de 3500 habitants la commission doit être composée du maire, président et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil.

Ont été candidats pour être titulaires :

- Monsieur LAVAUD Serge
- Monsieur BUISSON Lionel
- Madame CHASSAGNE Odile

Ont été candidats pour être suppléants :

- Monsieur ENSARGUEIX Thierry
- Monsieur PROPICE Pierre
- Monsieur DAUDE Christophe

Ont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

- Monsieur LAVAUD Serge
- Monsieur BUISSON Lionel

- Madame CHASSAGNE Odile

Délégués suppléants :

- Monsieur ENSARGUEIX Thierry
- Monsieur PROPICE Pierre
- Monsieur DAUDE Christophe